

COLLÈGE LA ROCAL

47240 – BON ENCONTRE

PROJET DE L'ÉTABLISSEMENT

2006 – 2010

Situé dans une petite ville de la banlieue agenaise, dans un environnement semi rural mais d'origine non agricole suite au développement d'un habitat pavillonnaire, le collège La Rocal de Bon Rencontre a ouvert en 1972.

Restructuré et modernisé en 2004, il apparaît aujourd'hui comme un magnifique outil d'enseignement et d'éducation, dans un milieu paisible au centre de la cité face à la mairie.

Fortement marqué par une longue stabilité du personnel d'encadrement (le Principal ayant inauguré le collège est resté en fonction jusqu'en 2000, ainsi qu'un CPE), cet établissement connaît depuis quelques années des pratiques pédagogiques en nette évolution, malgré les difficultés pour créer des habitudes mais aussi les conditions de travail en commun.

Enfin, l'animation éducative, quoique peu aisée à mettre en place en raison des contraintes horaires, commence à se développer grâce à l'enthousiasme de quelques animateurs adultes.

A – Les données de l'Etablissement :

a) un ensemble immobilier réhabilité, agréable et performant (salles de cours ou de T. P., ateliers professionnels, service de restauration) complété par plusieurs plateaux sportifs et un gymnase récemment rénové (décembre 2005), qui permet l'accueil des élèves dans les meilleures conditions de vie et de travail.

b) une structure pédagogique traditionnelle d'un collège de 640 élèves, effectif qui pourrait connaître une légère augmentation dans les années à venir.

Une SEGPA dont l'effectif varie selon les années, autour d'une centaine d'élèves répartie en 8 divisions à la rentrée 2006.

c) du matériel pédagogique de qualité et récent, en particulier pour les TICE (3 salles de technologie équipées en informatique, deux salles multimédia avec l'accès à Internet), pour les enseignements scientifiques et des ateliers d'enseignement professionnel rénovés (installation sanitaire et thermique – peinture – employés techniques de collectivité – habillement).

d) les performances des élèves sont, selon les années, égales ou supérieures aux résultats départementaux (Diplôme National du Brevet des collèges ou Certificat de Formation Générale). Quant aux évaluations, elles sont généralement au même niveau que les moyennes nationales, voire légèrement supérieures.

Toutefois, les taux de doublement sont trop souvent supérieurs à ceux de la ZAP d'Agen avec des taux élevés en 6^{ème} et 3^{ème} et une tendance à l'augmentation régulière de ceux de 4^{ème}, niveau apparaissant de plus en plus comme un palier d'orientation (5.2 % en 2002, 6.3 % en 2004, 9.77 % en 2005).

e) la présence de la SEGPA donne un poids important aux élèves de C. S. P. défavorisées : en moyenne 42 %, près de 44 % aux C. S. P. moyennes et plutôt favorisées, les C. S. P. favorisées étant de 14 à 15 %.

L'ensemble paraît relativement équilibré, sachant que les C. S. P. défavorisées représentent environ 70 % pour la SEGPA.

f) les personnels :

- Les ATOS montrent une grande stabilité.

Dévoués à l'établissement, quelques uns fragilisés par des problèmes de santé, certains de ces personnels n'hésitent pas à s'impliquer dans la vie du collège en participant aux instances règlementaires (Conseil d'Administration, CESC, Comité Hygiène et Sécurité,...) mais aussi dans des activités éducatives (clubs, FSE) ou sportives (UNSS, AS).

Le personnel médico-social (deux infirmières à temps partiel, une assistante sociale et le médecin scolaire) outre ses activités statutaires, est fortement impliqué dans les actions de prévention (CESC, projet « Estime de Soi », PPMS...) en relation avec les enseignants et la Vie Scolaire.

Cette dernière, depuis l'implantation à la rentrée 2005 d'un deuxième poste de CPE, a trouvé un fonctionnement plus stable et réactif face aux événements et a mis en place une démarche de prise en charge des élèves qu'il faudra renforcer et pérenniser.

Le C. D. I., grâce à l'arrivée à la rentrée 2004 d'un professeur documentaliste titulaire, devient peu à peu un des lieux essentiels de la scolarité des élèves en favorisant les démarches facilitatrices des apprentissages par ses activités propres et par l'appui donné aux demandes des professeurs.

Quant à ces derniers, leurs caractéristiques n'ont rien d'exceptionnelles : environ 60 % de femmes, avec un renouvellement progressif depuis les années 1990 qui permet quelques évolutions des pratiques pédagogiques. Les professeurs du collège ont des statuts divers même si les professeurs certifiés et agrégés sont majoritaires (+ 90 % en 2005/2006), la SEGPA ayant une palette d'intervenants plus large (professeurs des écoles, PLP2, professeurs certifiés, contractuels,...)

Au total, un fonctionnement satisfaisant avec des marges de progression importantes.

B – Quatre axes possibles de progrès :

1 – Apaiser le quotidien au collège

- a) en luttant contre les incivilités,
- b) en développant et en facilitant les communications entre tous les partenaires (élèves, parents, personnels,...),
- c) en affirmant le rôle et la responsabilité d'éducateur et de membre du service public de chacun des personnels,
- d) en continuant à associer les parents à la marche de l'établissement,
- e) en faisant évoluer l'organisation du temps scolaire aujourd'hui contraignante.
- f) en maîtrisant l'accès au service de restauration.

2 – Conforter et revaloriser certains services

- a) en redonnant à la Vie Scolaire son rôle et sa place, en particulier dans le suivi et la prise en charge des élèves et dans la relation avec les familles et les personnels,
- b) en faisant du CDI un des lieux essentiels de la scolarité des élèves,
- c) en confortant l'intégration de la SEGPA au collège,

3 – Faciliter les apprentissages, la réussite de tous les élèves et la formation de futurs adultes citoyens

- a) en améliorant l'accueil des élèves de 6ème
- b) en établissant des liens plus systématiques avec les écoles primaires et les lycées, mais aussi d'autres collèges et SEGPA.
- c) en essayant de créer les conditions du travail concerté, partagé, évalué par les équipes enseignantes.

d) en facilitant les activités culturelles, les ouvertures vers l'extérieur ou l'étranger, les interventions de personnalités, les visites artistiques ou économiques... pour apprendre « autrement ».

e) en prenant en charge les élèves en difficultés, en prévenant les conduites addictives, en rappelant les droits et devoirs de chacun (applications du Règlement Intérieur).

f) en aidant les élèves à se projeter dans leur avenir de formation, par une démarche d'orientation positive de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

4 – Promouvoir l'établissement, mal connu, mal perçu trop souvent, en tentant de créer une image positive, en tissant des liens avec des partenaires du monde professionnel, de notre institution (établissements, Inspection Académique, IEN d'Agen I et II, voire même le rectorat) mais également des médias et des collectivités territoriales (commune de Bon Encontre, Conseil Général du Lot et Garonne, Communauté d'Agglomération d'Agen...)

C – Mise en place du projet : la méthode utilisée :

1 – Un calendrier :

a) *La prérentrée* : rappel de l'absolue nécessité de mettre en place un projet d'établissement pour la période 2006 / 2010 (conformément à la loi – décret du 30 août 1985 modifié en septembre 2005).

Ce projet doit découler d'une réflexion globale et partagée entre les différents acteurs de l'établissement.

Il doit reposer sur les acquis du collège (précédent projet d'établissement, actions pérennes...) et sur les premières réflexions communes menées dans le cadre de la LOLF (printemps 2005).

b) Calendrier de travaux en commun :

Ceux-ci ont été précédés par la distribution d'un document préparatoire.

- le 11 octobre : réunion générale, mise en place de commissions (17 heures à 19 heures)
- le 3 novembre : réunion des commissions (15 heures à 18 heures)
- le 13 décembre : réunion des commissions (17 heures à 19 heures)
- le 20 février : réunion inter services (17 heures à 19 heures)
- le 14 mars : commission permanente – Présentation d'une première ébauche du projet d'établissement.

2 – Des travaux en commissions :

25 à 47 personnes présentes (tout type de personnels)

a) Quatre commissions constituées.

- Politique pédagogique et culturelle
- Politique de prévention
- Politique d'orientation
- Politique d'ouverture vers l'extérieur.

b) Les axes de travail :

- Choix d'objectifs pluriannuels, généraux et opérationnels
- Elaboration d'un programme d'actions dans le cadre d'objectifs fixés, tout en s'appuyant sur l'existant
- Suivi et évaluation des actions : un groupe de pilotage à constituer

- Bilan annuel et préparation pour l'année scolaire suivante (rapport pédagogique – bilan des activités).

c) Les principes définis

- simplicité et réalisme
- lisibilité
- pérennisation
- diffusion et consultation
- mémoire (comptes-rendus de fin d'année)

d) La constitution d'un groupe de pilotage

- deux personnels de direction (dont la directrice de la SEGPA)
- la gestionnaire et un personnel TOS
- une CPE
- un personnel médico-social
- le professeur documentaliste
- des enseignants.